



Abandon de l'associé à 50% d'une sarl

Par **celine**, le **01/12/2009** à **22:07**

Bonjour,

J'ai ouvert mon entreprise en SARL en janvier 2009 avec associé à 50/50 des parts, l'associé en question m'a annoncé son vœux d'arrêter et de tout abandonner 9 mois après l'ouverture. Comme je veux continuer seul je passe en autoentrepreneur, mais mon (ex-)associé exige contrepartie financière si je garde le nom, le site, les cartes visites, la clientèle etc.

Peut-on considérer qu'il y a faute professionnelle de sa part de tout lâcher au bout de 9 mois ? Y-a-t'il possibilité que je puisse continuer sans repartir de zero dans la mesure ou je n'ai pas tout lâché ?

Mon associé aurait-il le droit de partir, de se désengager aussi facilement, de me mettre dans une position délicate et de me demander de l'argent si je décide de continuer seul ???

Merci pour vos réponses.

Par **frog**, le **01/12/2009** à **22:12**

Faute professionnelle par un associé ? Qui est gérant, qui est salarié ?

Par **celine**, le **01/12/2009** à **22:15**

Nous sommes tout deux gérants majoritaires égalitaires.

J'utilise le terme "faute professionnelle" pour qualifier le comportement d'abandonner à 9mois d'ouverture.

merci pour votre réponse

Par **frog**, le **01/12/2009** à **22:52**

Les statuts ont prévu quoi pour ce qui est de la cession de parts ?

Par **celine**, le **01/12/2009** à **23:02**

Actuellement une liquidation est lancée, puisque je ne peut pas me permettre de rentrer dans une 2eme année avec double de charges alors que je vais passer seule. Les statuts prévoient une repartition des parts à 50/50 lors de la fermeture.

Donc je compte reprendre en auto-entrepreneur (nous sommes dans l'artisanat), tout en gardant le nom (qui n'a pas été déposé), le site, la clientèle etc, puisque mon associé s'en va complètement en dehors de notre domaine d'activité.

C'est là que le problème se pose : puis-je reprendre ces acquis là en toute légitimité ? Et sans reverser une contrepartie financière, puisque la société sarl sera fermée qd je reprendrais une activité en autoentrepreneuriat, donc je pense que mon ex-associé n'aura plus droit de regard sur le logo, le nom, le site et la clientèle ?

Par **lucabis**, le **15/12/2009** à **13:44**

bonjour, a quelques detail près je me retrouve dans la meme situation que celine, que peut-on faire? cela semble inextricable?